

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans le compartiment et les risques qui y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## IVO FUNDS – Compartiment IVO GLOBAL OPPORTUNITIES

Code Isin Classe EUR-R (cap) : LU2061939489

IVO FUNDS (l'OPCVM) est géré par IVO CAPITAL PARTNERS

## Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion de IVO FUNDS – IVO GLOBAL OPPORTUNITIES (le « Compartiment ») est d'augmenter la valeur nette d'inventaire sur la durée de placement recommandée, 5 ans, en investissant en actions, obligations sans contrainte de notation et devises principalement mais non exclusivement dans des pays émergents, avec pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée une performance annuelle supérieure à 5%.

**Politique d'investissement :**

En ce qui concerne les investissements dans des instruments de créances (tels que mentionnés ci-dessus) sans contrainte de notation, le Compartiment peut investir jusqu'à : (i) 25-100% dans des obligations de qualité « titre spéculatif (haut rendement) », c'est-à-dire de notation inférieures à BBB- par Standard & Poor's ou des notes équivalentes inférieures à BBB- établies par toute autre agence de notation ou des obligations non notées ; (ii) 0-10% dans des distressed securities, ce qui peut accroître le risque de crédit du Compartiment. La Société de Gestion a pour vocation principale l'acquisition d'instruments financiers à haut rendement ou haut potentiel en cherchant à maximiser et tirer profit des opportunités du marché.

Le Compartiment peut également investir directement dans des devises à des fins d'exposition ou de couverture. Cette exposition à des devises fait partie intégrante de la stratégie du Compartiment.

La gestion du Compartiment est majoritairement mais non exclusivement orientée vers les marchés émergents. Le Compartiment pourra notamment investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les entreprises originaires, cotées ou ayant leur activité principalement tournée vers les zones dites « émergentes ». En cas de meilleures opportunités en-dehors des marchés émergents, le Compartiment investira dans des titres de la zone euro et d'autres pays développés.

A titre principal, les investissements du Compartiment, hors liquidités et instruments de marché monétaire, sont exposés au minimum à 51% sur les marchés actions et obligations des pays émergents (Asie, Amérique latine, Caraïbes, Europe Centrale et Orientale, Moyen-Orient, Afrique). En outre, le Compartiment investira directement ses actifs en Chine par le biais des « actions A chinoises » via le Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, la Société de Gestion applique une politique d'exclusion sectorielle pour l'ensemble des titres obligataires en portefeuille. Les secteurs controversés soumis à cette politique incluent entre autres les armes controversées, le nucléaire, l'extraction de charbon thermique et les sables bitumineux. L'exclusion des

sociétés exposées à ces secteurs controversés dépend (i) du degré d'exposition des sociétés auxdits secteurs et/ou (ii) de l'application ou non par lesdites sociétés d'une politique de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) qui traite des risques spécifiques à leur secteur. Par ailleurs, la Société de Gestion applique sa politique d'intégration ESG qui vise à évaluer la matérialité du risque en matière de durabilité propre à l'investissement considéré et s'assurer qu'il est incorporé de manière adéquate dans la valorisation des titres concernés. Le Compartiment est un produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales tel que défini par l'article 8 du SFDR.

Le Compartiment pourra investir en actions, à hauteur de 100% maximum de l'actif net. Il peut s'agir d'actions cotées sur l'ensemble des marchés réglementés à travers le monde, quel que soient leur capitalisation boursière et leur secteur. Le Compartiment peut par ailleurs investir jusqu'à 10% de son actif net dans des sociétés cotées au marché libre. En outre, le Compartiment se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, conformes au e) de l'article 41 de la Loi de 2010. Il s'agit d'OPC de toute classification AMF pouvant appartenir ou non à la société de gestion.

Le recours aux instruments financiers dérivés fait partie intégrante de la politique d'investissement du compartiment. Le compartiment pourra avoir recours aux techniques et instruments financiers dérivés aussi bien à des fins d'investissement, que pour une gestion efficace du portefeuille, et/ou à des fins de couverture.

Le compartiment pourra également investir dans des dépôts à terme sous réserve du respect des limitations de placement et des règles de répartition des risques décrites ci-dessous. Le Compartiment est géré activement, mais sans référence à un indicateur de référence.

Les investissements pourront être libellés en euros, USD ou toute autre devise étrangère. Par ailleurs, aucune contrainte n'est appliquée en termes de notation minimale ni de durée des titres.

La valeur nette d'inventaire du compartiment est exprimée en EUR.

Les revenus nets de la Classe EUR-R (cap) sont intégralement capitalisés.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jeudi ouvrable avant 12h CET (J-1) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les derniers cours de clôture connus du marché principal de ces valeurs au Jour d'Évaluation (J), c'est-à-dire chaque vendredi. La valeur liquidative est hebdomadaire, à l'exception des jours fériés à Luxembourg, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

**Pour des informations complètes sur l'objectif et la politique d'investissement, veuillez-vous référer au supplément du prospectus**

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur de l'OPCVM.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

Le compartiment appartient à la catégorie 5 en raison de la nature de ses investissements, dont les risques associés sont présentés ci-dessous.

Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du compartiment ou exposer le compartiment à des pertes. Le niveau de risque de ce compartiment reflète son exposition aux marchés de taux. D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (« haut rendement ») ou non notés :** L'utilisation de titres dont la notation est basse ou inexistante peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque de crédit :** La qualité de crédit des titres investis peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation, la valeur des obligations de cet émetteur peut baisser.

**Risque de contrepartie :** l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou autre peut exposer le compartiment à des pertes financières.

**Risque du marché chinois :** les investissements en Chine sont soumis à des changements politiques, fiscaux et sociaux entraînant une certaine volatilité.

## Frais

| Frais ponctuels prélevés avant et/ou après investissement   |   |
|---|---|
| Frais d'entrée.<br>EUR-R (cap)  | 4% maximum  |
| Frais de sortie<br>EUR-R (cap)  | 0% maximum  |
| Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.<br>L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et/ou de sortie. |   |
| Frais prélevés par le fonds sur une année   |   |
| Frais courants EUR-R (cap)  | 2,59% TTC*  |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances  |   |
| Commission de performance   | 15% au-delà de 5% par année calendaire<br>Montant facturé au titre de l'exercice<br>2020 : 6.82 % |

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisant la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\*Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputées à l'OPCVM peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Charges et Frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ivocapital.com](http://www.ivocapital.com).

## Performances passées



### AVERTISSEMENT :

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances sont libellées en EUR.

L'OPCVM a été créé le 29 décembre 2014.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Société Générale Luxembourg.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès d'**IVO Capital Partners, 4 avenue Bertie Albrecht - 75008 PARIS**.

**Lieux et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible auprès d'Ivo Capital Partners ou sur le site internet [www.ivocapital.com](http://www.ivocapital.com) et sur les sites d'information financière.

IVO Capital Management a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant : <http://www.ivocapital.com/images/pol6-politique-de-remuneration-des-collaborateurs-aifm-opcvm.pdf>. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité d'**IVO Capital Partners** ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

**IVO Capital Partners** est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2021.